

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2019

L'an deux mil dix neuf, le 5 juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur JOUANIN André, Maire.

PRESENTS: JOUANIN A, GIRAULT E, PRINCE S, FREBAULT B, FROMENTEAU C,.

ABSENTS EXCUSES: CHAMBELLON-MARTEN J, LE GREZAUSE A, PATKA D.

Secrétaire de séance : GIRAULT Edith

Compte rendu affiché : le 16 juillet

Le compte rendu de la réunion du précédent conseil est lu et approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal, Monsieur JOUANIN André présente l'ordre du jour.

Un point est ajouté à l'ordre du jour : le SDE

DELIBERATION DU PRIX DES REPAS DE ANSAMBLE

En raison de la revalorisation annuelle des tarifs du prix des repas, avec un taux de 3,68% d'augmentation, le prix des repas est fixé comme suit :

Repas enfant : 2,998€ HT soit 3,16€ TTC

Repas adulte : même tarif.

Le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité des membres les nouveaux tarifs.

DELIBERATION DU PRIX DES REPAS DU 14 JUILLET

Le prix du repas pour la fête du 14 juillet est fixé à 9,09€ HT par personne.

Sur une base de 100 personnes, le montant s'élève à 1136,68€ HT, 113,64€ de TVA soit un total de 1250€.

Le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité ce tarif pour le repas du 14 juillet.

EMPLOIS DE MME GENTIL ET MME CHOLLET

La commission technique paritaire est saisie pour supprimer le poste de Mme Annie Gentil.

Sont créés deux emplois d'agent technique et emploi animation pour Mme Annie Gentil et pour Mme Floriane Chollet afin d'assurer leur fonction à la cantine, ménage et accueil périscolaire.

Le Conseil Municipal délibère pour supprimer l'emploi d'adjoint 2^e classe et créer deux emplois techniques Et animation.

SDE

Afin d'effectuer le diagnostic de la qualité de l'air intérieur, la commune d'Achères va établir une convention avec le SDE qui va créer une commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal délibère pour établir une convention avec le SDE.

CIT

L'étude de l'aménagement de l'accessibilité à la mairie et à la salle des fêtes est présentée par M. Jouanin.

Les deux lieux peuvent être aménagés selon différentes possibilités qui engendrent des coûts tout aussi différents variant entre 3700€ et 7500€.

COURSE CYCLISTE FEMININE

La course cycliste aura lieu sur la commune d'Achères dimanche 7 juillet.

La population sera informée du circuit afin de prendre ses dispositions pour circuler selon le circuit défini.

QUESTIONS DIVERSES

Affiner l'organisation de la fête du 14 juillet.

Copie certifiée conforme
Achères, le 08/07/2019
Le Maire, JOUANIN André